



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Procès-verbal du conseil municipal
du 27 décembre 2024**

PRESENTS : Léon AUBERT, Vincent BLANC, Bernard CAVALLO, Thibault DALLAPORTA, Sylvaine JABRE, Sabine LOPEZ, Christian PHILY, Anthony RICHAUD, Nicolas ROBERTO.

EXCUSES : Charlotte L'HERMITE donne procuration à Thibault DALLAPORTA, Gilbert EL KAÏM donne procuration à Nicolas ROBERTO

ABSENTS : Serge RENIET, Isabelle DAUTRY, Elisabeth AUMAGY, Erik ROGER.

SECRETAIRE : Sabine LOPEZ

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que cette réunion a été organisée tardivement pour les 2 premières affaires qui doivent être votées impérativement avant le 31 décembre 2024 pour une application au 1^{er} janvier 2025. Cette obligation a été soumise aux communes à la mi-décembre. Il remercie les élus qui sont présents.

Le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Affaire n°1 - Fixation de la redevance consommation d'eau potable et de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025. **2024-122**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à une réforme tardive de l'agence de l'eau, il est demandé aux communes de délibérer avant le 31 décembre 2024 pour fixer les nouvelles redevances consommation et performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025 comme suit :

-redevance : 0,43 € HT/m³ consommé

-performance : 0,01 € HT/m³ consommé

Il précise que ces 3 redevances (y compris la redevance citée dans l'affaire n°2) en remplacent 2 qui sont supprimées et que le tarif de l'eau sera augmenté de 0,01 € HT/m³.

Par ailleurs, il indique qu'à partir de 2026, ces redevances seront indexées sur la performance du réseau, plus le rendement sera bon moins la redevance sera chère et moins le rendement sera bon plus la redevance sera chère.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°2 - Fixation de la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025. **2024-123**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à une réforme tardive de l'agence de l'eau, il est demandé aux communes de délibérer avant le 31 décembre 2024 pour fixer la nouvelle redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025 comme suit : 0,01 € HT/m³ consommé.

Il précise que la taxe de cette redevance passe de 5,5 % à 10%, le tarif de l'assainissement sera donc impacté.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°3 - Droit de préemption urbain – déclarations d'intention d'aliéner n° 2024-015, 016, 017 et 018.

2024-124

Monsieur le Maire présente les DIA n° 016,017 et 018. Il indique que la DIA n°019 est arrivée le 24 décembre, il propose de la traiter également.

Les élus acceptent à l'unanimité.

Considérant qu'aucun projet communal n'est prévu sur les parcelles qui font l'objet de ces déclarations d'intention d'aliéner, Monsieur le Maire propose de ne pas préempter.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°4 – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service eau potable au titre de l'année 2023.

2024-125

Monsieur le Maire présente le rapport sur le Prix et la Qualité du Service eau potable au titre de l'année 2023 (rapport consultable en mairie). Il indique que le rendement est supérieur aux années précédentes car des fuites ont été réparées.

- 75 552 m3 d'eau ont été achetés par la commune
- 46 464 m3 ont été vendus par la commune aux abonnés

Il précise que la commune a un taux de rendement de 67,1 % pour 2023 (70 % taux minimum à atteindre).

Vincent BLANC demande qui bénéficiera de la taxe à partir de 2026 si le taux de rendement est en-dessous de 70%. Monsieur le Maire répond que l'argent devrait être redistribué aux communes par le biais des subventions pour que celles-ci réalisent des travaux d'amélioration du réseau d'eau potable. En 2025, il faudra encore rechercher et réparer des fuites pour atteindre les 70%.

Sylvaine JABRE indique que la taxe pourra aller jusqu'à 1€ le m3 HT maximum.

Vincent BLANC demande si la Communauté de Communes prendra la compétence eau et assainissement. Monsieur le Maire répond qu'on ne sait pas encore si la commune sera dans l'obligation de lui transférer.

Il ajoute que le Conseil Départemental a octroyé le 6 décembre dernier les subventions à la commune pour le projet de travaux sur les stations d'épuration de Cheyran, Carniol et Chavon.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°5 - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement collectif au titre de l'année 2023.

2024-126

Monsieur le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement collectif au titre de l'année 2023 (rapport consultable en mairie).

Il rappelle que la station d'épuration du village fonctionne bien, celles de Carniol et Chavon doivent être rénovées et celle de Cheyran doit être remplacée. Les travaux de celles-ci débiteront courant 2025.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°6 – Convention Territoriale Globale 2024-2028 avec la CAF (Caisse d’Allocations Familiales). 2024-127

Nicolas ROBERTO, 3^{ème} adjoint informe les membres de l’assemblée que la Caisse d’Allocations Familiales des Alpes de Haute Provence propose aux communes membres de la Communauté de Communes Haute Provence Pays de Banon la signature d’une Convention Territoriale Globale 2024-2028 qui a pour objectif d’élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s’appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d’un plan d’actions adapté.

Il précise que les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent les thématiques suivantes, dans le respect de la répartition des compétences entre les partenaires :

- ✓ la petite enfance, enfance et jeunesse,
- ✓ la parentalité,
- ✓ le logement,
- ✓ la mobilité,
- ✓ l’intergénérationnel,
- ✓ la coordination

Lors d’une réunion de travail concernant l’élaboration de cette convention, il indique qu’il a été volontaire pour devenir référent de l’action « mobilité ».

Bernard Cavallo demande qui s’occupe de ce contrat. Nicolas Roberto indique qu’un comité de pilotage composé de membres de la CAF, de la CCHPPB et des référents-communes organise des réunions de suivi. Il ajoute que le personnel de la CAF qui est chargé de ce contrat a d’autres missions et ne peut donc pas se consacrer pleinement à l’élaboration de ce projet de territoire. Bernard Cavallo précise que le champ d’action est immense, si le personnel de la CAF n’est pas dédié au suivi de ces actions, le projet de territoire n’avancera pas.

Après présentation du projet de Convention Territoriale Globale 2024-2028, Monsieur le Maire propose à l’assemblée de l’autoriser à signer le document.

Adopté à l’unanimité.

L’ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de passer aux informations et questions diverses.

Il indique avoir pris une décision (n°2024/05) concernant un virement de crédits de 3 200 € sur le budget commune 2024. Il s’agit de transférer cette somme non consommée, du compte « combustibles » au compte « rémunération du personnel ».

Il précise que la tranchée faite Place de la combe a été rebouchée courant décembre et le parking situé montée du faubourg a été aménagé. Les travaux concernant la nouvelle canalisation d’eau et l’implantation de nouvelles bornes à incendie sont bien avancé.

Les travaux sur le mur d’enceinte de la cour du Château sont terminés, les garde-corps ont été commandés et seront installés avant le début de la saison touristique.

Il précise qu’un agent titulaire a posé sa démission et une demande de rupture conventionnelle. La rupture conventionnelle a été refusée car le budget ne permet pas cette dépense. Il a été nécessaire de recruter un agent contractuel en urgence pour remplacer cet agent au service de l’école jusqu’à la fin de l’année scolaire. Une déclaration de vacance d’emploi sera faite pour recruter un agent titulaire pour la rentrée 2025-2026.

Il indique que l'agent responsable contractuel en poste au Château a décidé de quitter la région. Il sera donc nécessaire de recruter un nouvel agent pour le remplacer.

Un des logements communaux du Chapeau Rouge a été remis à la location. Un nouveau bail est en cours de signature.

La Communauté de Communes Haute Provence Pays de Banon s'apprête à lancer l'appel d'offres concernant les travaux prévus à la maison Thomas.

Nicolas Roberto indique que l'appel aux dons pour le financement du terrain multisports a permis de percevoir 23 552,75 € sur la plateforme « On participe » et 3 675 € par chèques. Il précise que les reçus fiscaux seront envoyés aux donateurs après le 31/12/2024.

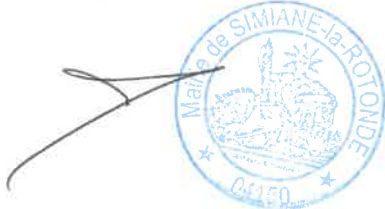
Christian Phily demande le remplacement du panneau d'affichage associatif à Carniol. Nicolas Roberto indique qu'il serait possible de récupérer un des panneaux situés dans la cour de l'ancienne mairie et devant la Maison de Brian car ils ne sont pas utilisés.

Vincent Blanc demande si les devis ont été demandés pour installer un columbarium au cimetière de Carniol. Monsieur le Maire indique que les devis ont été reçus et la dépense sera proposée au budget 2025.

Fait à Simiane la Rotonde, le 28/01/2025.

Affiché le 30/01/2025

Le Maire Thibault DALLAPORTA

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de SIMIANE-la-ROTONDE' around the perimeter and a central emblem featuring a castle tower and a sun. The date '2025' is visible at the bottom of the stamp.

La secrétaire, Sabine LOPEZ

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes.